

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre, à vingt heures trente,

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique sous la présidence de Mr Roland GUEVILLE, Maire.

Etaient présents : Isabelle AVENEL, Jacques BINARD, Sonia BOSSART, Tanguy CALBRIX, Martine CHERON, Romain CORNU, Éric DESCHAMPS, Jasmine DOUILLET, Annette FAUCON, Roland GUEVILLE, Evelyne LANGLOIS, Damien LE BEL, Caroline LEFEBVRE-EVENOT, Stéphane LEROY, Rodolphe PERRIER, Isabelle SANNIER, Natacha SAVARIE.

Excusés : Franck BIVILLE, procuration donnée à Romain CORNU.

Secrétaire de séance : Damien LE BEL.

Le procès-verbal du conseil du 20 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

➤ **FINANCES**

Accueil et présentation de Mme SZCZEPANSKI, Conseillère aux décideurs locaux (CDL)

Mme Szczepanski est présente ce jour pour détailler aux Conseillers Municipaux le réseau de proximité de la DGFIP et sa mission de Conseillère aux décideurs locaux (CDL).

Cette nouvelle organisation vise 2 objectifs :

- Rendre un service au plus près des administrés
- Développer le conseil aux élus locaux.

Sa mise en œuvre est en cours et se finalisera en septembre 2023.

Sur l'Inter Caux Vexin, cette nouvelle organisation est déployée sur trois permanences : à Buchy, à Blainville-Crevon et à Montville, chacune spécialisée dans un domaine.

La trésorerie de Montville, devenue Service de Gestion Comptable (SGC) de Montville, a récupéré la gestion de nombreuses communes avoisinantes pour un total de 240 collectivités. 18 agents traitent les besoins de la SGC.

Bien que rattaché au SGC, le CDL est autonome et a pour mission de se consacrer exclusivement au conseil en étant déchargé de toute tâche de gestion. Ces activités couvrent plusieurs domaines : budget, comptabilité, fiscalité, finance, patrimoine, économie, dépense, recette, ingénierie des processus.

Pour information et à titre de première mission, les collectivités ont l'obligation de basculer sur la nouvelle nomenclature « M57 ». Le but est de simplifier et d'uniformiser les procédures et, finalement, de complètement dématérialiser un compte financier unique (par rapport à plusieurs états aujourd'hui). L'Inter Caux Vexin est déjà passée sur cette nomenclature, une majorité de collectivités afférentes mènent ce projet au 1^{er} janvier 2023 bien que l'obligation ne soit qu'au 1^{er} janvier 2024.

Jacques BINARD indique que la commune d'Eslettes vise une bascule dès le 1^{er} janvier 2023. Cela permet de profiter de la mobilisation des différents prestataires. En particulier, JVS, le prestataire applicatif d'Eslettes, s'est montré prêt techniquement et commercialement à la mise à jour nécessaire. Ce sujet fait l'objet de la délibération suivante.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 (délibération)

En conséquence de ce qui vient d'être présenté, Jacques BINARD propose aux membres du Conseil Municipal l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Natacha SAVARIE s'inquiète de la vulnérabilité de la commune face aux attaques cyber. Mme SZCZEPANSKI rassure le conseil sur le fait que le passage à cette nouvelle nomenclature n'implique aucun changement sur la vulnérabilité de la Commune. Elle rappelle toutefois la vigilance nécessaire aux usages informatiques de la Commune en illustrant par plusieurs exemples d'attaques récentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 À COMPTER DU BP 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu

- l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que :

- la commune d'ESLETTES souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la commune

Après en avoir délibéré :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune d'ESLETTES
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative N°5 au budget primitif 2022 : Avance sur subvention 2023 du Centre Communal d'Action Sociale (délibération)

Jacques BINARD indique au conseil municipal qu'un voyage est proposé par le CCAS aux habitants de la communes âgés de plus de 60 ans en juin 2023 pour suivre la grande parade de l'Armada 2023 sur la Seine. 97 personnes sont inscrites à ce jour. Ce voyage est pris en charge à environ 50% par le CCAS.

Le CCAS n'a pas aujourd'hui la trésorerie pour avancer l'acompte nécessaire à cet événement. Aussi, il est demandé une avance de 5 000 € sur la subvention 2023 pour couvrir cette dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 5 AU BUDGET PRIMITIF

Avance sur subvention 2023 du CCAS

Jacques BINARD explique le projet de voyage du CCAS se déroulant le 18 juin 2023, en suivant la Grande Parade Finale de l'Armada et réservé aux habitants de la commune âgés de plus de 60 ans. Le prestataire demande un acompte d'un maximum de 5000€.

Afin d'honorer cette dépense, les administrateurs du CCAS sollicitent une avance sur la subvention de 2023.

Jacques BINARD propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la demande des administrateurs du CCAS et d'apporter la modification suivante au budget primitif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 6657362 Subvention de fonctionnement aux Organismes publics CCAS	+ 5 000,00 €
Compte 022 Dépenses imprévues	- 5 000,00 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition et cette modification budgétaire.

Par ailleurs, Jacques BINARD (Vice-président du CCAS) informe qu'il conviendra probablement d'abonder la subvention au CCAS lors du vote du Budget Primitif du fait de la crise énergétique actuelle.

Décision modificative N°6 au budget primitif 2022 : Section de fonctionnement (délibération)

Depuis le 1^{er} juillet, à la suite d'une augmentation du point d'indice, les fonctionnaires ont eu une augmentation de 3,5%. En conséquence, le budget de la commune doit s'adapter à l'évolution de la masse salariale de nos agents.

Jacques BINARD indique qu'il nous faut donc provisionner pour l'année 2022 le surcoût provoqué sur les salaires et les cotisations. Ce surcoût sera prélevé au chapitre 022 des dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 6 AU BUDGET PRIMITIF

Jacques BINARD explique les motifs de cette délibération et propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes au budget primitif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 022 Dépenses imprévues	- 41 000,00€
Compte 6413 Personnel non titulaire	+ 24 000,00€
Compte 6451 Cotisations URSSAF	+ 12 500,00€
Compte 6453 Cotisations aux caisses de retraite	+ 3 300,00€
Compte 6454 Cotisations aux ASSEDIC	+ 1 200,00€

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces modifications budgétaires.

Décision modificative N°7 au budget primitif 2022 : Section d'investissement (délibération)

Jacques BINARD présente des modifications budgétaires liées à des investissements différents de leur prévision :

- La refonte du site internet a été adoptée avec un surcoût.
- Sur la rue des Iris et compte tenu de la construction du nouveau lotissement, un fond de concours pour la voirie a été enregistré mais il n'incluait pas plusieurs travaux.
- Par ailleurs, sur la rue des Iris, des bordures et un agencement au niveau de la retenue d'eau sont nécessaires et n'avaient pas été provisionnés.

Ces dépenses sont couvertes par :

- Une subvention reçue pour le nouveau tracteur.
- Une recette additionnelle sur la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 7 AU BUDGET PRIMITIF

Jacques BINARD explique les motifs de cette décision modificative et propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter les modifications suivantes au budget primitif :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 2041512 GFP de rattachement Bâtiments et installations	+ 8 700,00€
Compte 2051 Concessions et droits similaires	+ 3 800,00€
Compte 2152 Installations de voiries	+ 9 800,00€

Recettes

Compte 10226 Taxe d'aménagement	+ 9 175,00€
Compte 1323 Subventions d'investissement Département	+13 125,00€

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces modifications budgétaires.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial : modification de la délibération 2022/44 (délibération)

Cette délibération vise à corriger la délibération votée au dernier conseil municipal par l'ajout des horaires de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL **(Complète la délibération 2022/44)**

Monsieur Roland GUEVILLE, Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la délibération n° 2022/44 concernant la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial au service restauration scolaire, à temps non complet, à compter du 01 Septembre 2022.

Il a été oublié de préciser la durée du temps de travail qui est de 32.5/35ème.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de compléter la délibération 2022/44 par la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet sur une durée du temps de travail soit 32.5/35ème .

Recrutement par contrat à durée déterminée d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation : modification délibération 2021/32 (délibération)

De la même manière, cette délibération vise à corriger la délibération votée au dernier conseil municipal par l'ajout des horaires de travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

RECRUTEMENT PAR CONTRAT A DUREE DETERMINEE
D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le recrutement d'un Adjoint Territorial d'animation sur une durée hebdomadaire de 31.25/35ème au 1er septembre 2021 (délibération 2021/32).

Ce poste a été renouvelé au 1er septembre 2022, il est nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire, soit 32.25/35ème pour la fonction d'animateur de l'Accueil Collectif de Mineurs, Garderie Périscolaire, aide aux devoirs, restauration scolaire et ménage, sous forme d'un contrat à durée déterminée de 12 mois à effet du 1er Septembre 2022 (période d'essai de 3 mois).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à changer la durée hebdomadaire de 31.25/35ème à 32.25/35ème.
- de signer le contrat à durée déterminée de 12 mois, avec une période d'essai de 3 mois au grade d'Adjoint Territorial d'Animation d'une durée hebdomadaire de 32.25 /35ème à compter du 1er Septembre 2022.
- d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

➤ **URBANISME**

Attribution du nom « Rue des Orchidées » concernant le permis d'aménager MONCEAU EXPLOITATION (délibération)

Roland GUEVILLE rappelle notre décision de nommer la rue du nouveau lotissement « Rue des Orchidées ». Cette décision fait l'objet de la délibération suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité :

ATTRIBUTION DE NOM DE RUE

Monsieur Roland GUEVILLE, Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer un nom de rue, dans le cadre du permis d'aménager « MONCEAU EXPLOITATION », afin de faciliter son repérage, le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur GPS, d'identifier clairement les adresses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer le nom de : « Rue des Orchidées » pour le permis d'aménager « MONCEAU EXPLOITATION ».

POLLEN II : information projet ARGAN

La société ARGAN a été reçue en Mairie par suite d'un dépôt de permis de construire au mois d'aout. Ce permis de construire est conforme au PLU actuel et donc limité en hauteur par rapport au précédent projet.

La société ARGAN maintient son souhait d'acquérir 70 000 m², soit la surface demandée lors du précédent projet.

Sur cette surface, le premier projet est la construction d'un entrepôt logistique pour la société DSV qui avait déjà fait part de son intérêt pour la zone. Cette société ne traiterait pas de produits polluants sur la zone,

maintiendrait un trafic limité avec des entrées et sorties de poids lourds sur la départementale à hauteur de la société Normanver.

Le reste du projet, bien que prospectif pour le moment, consiste à promouvoir une pépinière d'entreprises par la construction et la location de plusieurs bâtiments de bureaux.

Sur l'ensemble, ARGAN maintient une ambition de constructions écologiques et d'insertion de végétaux.

Compte tenu de ce projet situé en grande partie sur la troisième tranche de la ZA POLLEN II, l'ensemble des parcelles restantes sur les deuxième et troisième zones seront aménagées et mise en vente plus rapidement.

Rodolphe PERRIER demande si le trafic de voitures de la pépinière d'entreprise peut être également renvoyé sur la départementale plutôt que sur l'entrée du village. Jasmine DOUILLET rappelle que l'aménagement de la zone est l'une des compétences de l'Inter Caux Vexin et qu'un formulaire est disponible en ligne pour les demandes et réclamations. Roland GUEVILLE indique que le sujet sera discuté car l'ouverture de la zone sur la départementale devra faire l'objet d'une concertation menée avec l'Inter Caux Vexin et le Département (Direction des Routes).

Enfin, Roland GUEVILLE annonce l'arrivée actée de plusieurs entreprises dans les premières parcelles ouvertes de la zone d'Activité.

➤ TRAVAUX

Compte rendu de la commission du 6 octobre 2022

Stéphane LEROY présente les éléments partagés lors de la commission travaux du 6 octobre.

Cette commission a permis de rappeler l'ensemble des travaux engagés, effectués et en cours.

Un tour de table a été réalisé pour connaître les propositions de travaux de chaque membre de la commission. Le bureau du Conseil Municipal a également formulé ses souhaits de travaux.

Un arbitrage devra être tenu en fonction des devis à réaliser.

Un problème de température a été relevé dans le Milcolor. Plusieurs propositions ont été faites mais Stéphane LEROY indique avoir constaté un réglage aberrant du thermostat à 24°C. Après ajustement du thermostat à 19°C, la température est redevenue acceptable. Afin d'éviter une nouvelle situation de ce type, il est prévu d'installer un boîtier pour rendre le thermostat inaccessible par les usagers. Avant de clore ce sujet, la Municipalité reste vigilante sur les retours qui pourront être faits par les usagers sur les prochaines semaines.

Enfin, Marlène MAUGER, membre de la commission, a proposé la création d'un groupe de travail pour réaliser des études thermiques sur les bâtiments de la Commune. Des propositions de travaux découleront de ces études. Jasmine DOUILLET, conformément à une discussion tenue avec Marlène MAUGER, parle d'élargir les réflexions de ce groupe de travail aux sujets environnementaux.

Considérant que les sujets environnementaux n'ont pas été très considérés sur le début du mandat et que le Conseil Municipal des Jeunes pourrait porter des propositions sur ce sujet, plusieurs conseillers se montrent très favorables à ce groupe de travail.

Eric DESCHAMPS, Jasmine DOUILLET, Stéphane LEROY, Rodolphe PERRIER sont volontaires pour en faire partie. La commission sera sollicitée pour compléter ce groupe de travail.

Information éclairage public

Aujourd'hui, la coupure de l'éclairage public est de minuit à 6h du matin. Dans un objectif de sobriété, Roland GUEVILLE propose d'élargir cette plage horaire.

Jacques BINARD rappelle que les tarifs sont arrêtés sur l'année à venir et que le sujet n'est pas dans l'immédiat budgétaire. Ce point fera l'objet d'une renégociation l'an prochain par le biais d'un marché organisé par le SDE76.

Il est indiqué que la vétusté des armoires sur la commune ne nous permet pas une gestion fine de l'éclairage (gestion par rue ou par détection de présence par exemple). Toutefois, afin de répondre au mieux aux demandes du Conseil Municipal, Stéphane LEROY demandera s'il est possible de diminuer l'intensité de l'éclairage plutôt que de couper et si une gestion différenciée est possible entre WE et semaine.

Après discussion et compte tenu de l'absence d'établissements ouverts au public en soirée et du caractère tranquille de notre Commune, le Conseil Municipal recommande et adopte la coupure de l'éclairage public à partir de 22h au lieu de minuit.

Décoration de Noël

Des dysfonctionnements sont constatés sur les décorations de la Commune. Pour les décorations restantes, et toujours dans un objectif de sobriété, la question est posée de savoir si elles doivent être restreintes à certains lieux.

Le Conseil Municipal recommande de limiter l'éclairage aux sites et rues principaux : Milcolor, place des charmes, Mairie, rue des lilas, rue des roses, avenue des bruyères.

Jasmine DOUILLET fait part de la réunion prochaine d'un groupe de travail sur la création d'un jardin de Noël sur la Place des Charmes.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

Information sur le personnel communal

Compte tenu de rumeurs persistantes, Roland GUEVILLE tient à apporter une clarification sur la situation d'un agent municipal contractuel insatisfait de sa situation et vindicatif. En effet, de nombreuses informations erronées circulent et impactent sérieusement l'ambiance de travail au sein des équipes d'agents de la commune.

Malheureusement, les démarches entreprises par cet agent le contraignent à la réserve et il ne peut en dire plus sur les tenants et les aboutissants du dossier. Il tient à rassurer les Conseillers Municipaux sur le bon droit des actions menées par les élus en charge du personnel et sur leur souci permanent des intérêts supérieurs de la Commune. Il indique également que le Centre de Gestion 76 apporte son expertise dans la gestion de la situation.

Enfin, Roland GUEVILLE et Isabelle SANNIER rappelle que la Municipalité a toujours fait preuve depuis de nombreux mandats d'une grande bienveillance vis-à-vis de ses agents et que cela continuera quoi qu'il arrive.

Compte rendu de l'élection du conseil municipal des enfants

Romain CORNU présente l'action menée avec Jérémie PLESANT pour l'élection du Conseil Municipal des Enfants. Le vote s'est déroulé en deux temps : un premier mercredi après-midi à faible participation pour les collégiens de 6^{ème} puis un passage à l'école ayant mobilisé et intéressé l'ensemble des élèves de l'école élémentaire.

Le vote a donc permis d'élire 16 conseillers pour un mandat de 2 ans avec 2 garçons et 2 filles de chaque niveau depuis le CP jusqu'à la 6ème (à l'exception d'un garçon de 6^{ème} remplacé par un garçon de CM2 faute de candidat).

Tous les candidats ont reçu un courrier de remerciement de la part de Roland GUEVILLE.

Les nouveaux conseillers sont très contents et ont hâte d'être réunis pour un premier conseil municipal. L'idée y sera de les laisser débattre, les adultes ne seront présents que pour encadrer avec un minimum d'interférence. Les premières réflexions concerneront probablement les propositions de l'ensemble des professions de foi.

L'installation du Conseil Municipal des Enfants aura lieu le lundi 7 novembre dans la Salle des Mariages.

Les élus seront invités au 11 novembre et recevront un livre en cadeau.

Dates à venir sur la Commune

11/11/2022 : Commémoration du 11 novembre ; cérémonie au Milcolor en présence de Jean Luc Dourville à l'occasion de la sortie de son livre sur l'histoire d'Eslettes. Remise des médailles du travail. Invitation lancée au Conseil Municipal des Enfants.

13/12/2022 à 19h : Noël des enfants du personnel

24/01/2023 à 19h : vœux du maire

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Isabelle AVENEL rapporte la demande d'habitants du hameau de la Saussaye afin d'avoir un meilleur nommage de rue (de nombreux problèmes de livraison y sont constatés). Roland GUEVILLE et Jacques BINARD rappellent qu'une grande partie des chemins considérés sont privés et que la Mairie se saurait intervenir sur ces propriétés. Stéphane LEROY propose de réfléchir un panneau à l'entrée du Hameau présentant un plan du hameau et qui pourrait aider les visiteurs.

Avec l'hiver qui arrive, Eric DESCHAMPS demande si le PCS ne requiert pas une mise à jour. Roland GUEVILLE confirme que cette mise à jour est nécessaire et indique qu'un dispositif d'alertes SMS existant dans le département va être généralisé.

La séance est levée à 23h28.